

Loi relative à un programme de remboursement des prêts pour les travailleurs des services humains

Objectif du

projet de loi : Fournir un remboursement des prêts étudiants aux travailleurs des services humains qui fournissent des services essentiels à des centaines de milliers de résidents.

Action récente : HD.503 (Rep. Roy) et SD.1820 (Sen. DiDomenico) déposés à la Chambre et au Sénat en janvier 2025.

Faits clés :

- Les travailleurs de Direct Care I gagnent 20,79 \$/h, tandis le calculateur du salaire vital du Massachusetts Institute of Technology (MIT) estime qu'un salaire viable pour une personne seule sans enfant dans le Massachusetts est près de 28 \$/h.
- Le manque d'accès à l'enseignement supérieur abordable et le fardeau de la dette étudiante aggravent les difficultés de recrutement et de rétention dans le secteur des services humains.
- Début 2024, le solde moyen des prêts étudiants dans le Massachusetts a augmenté de 2 332 \$, atteignant 39 906 \$.
- En 2024, le paiement mensuel médian des prêts étudiants dans l'État était de 226 \$, le deuxième plus élevé du pays.
- 70 % des travailleurs des services humains ont suivi une formation universitaire ou obtenu un diplôme.
- Le programme ponctuel de remboursement des prêts étudiants financé par l'ARPA (2024) a reçu des demandes dépassant trois fois son allocation de 16,5 millions \$.

Si cette législation est adoptée :

- Modifier l'article 16 du chapitre 6A pour créer un programme de remboursement des prêts étudiants destiné aux travailleurs des services humains ayant 12 mois d'ancienneté à temps plein (35h+/semaine) et un diplôme ou certificat.
- Priorité de financement aux candidats ayant ≥ 3 ans d'expérience, travaillant dans les communautés AHEM, gagnant < 60 000 \$/an, ou fournissant des soins dans une langue autre que l'anglais.
- **Aider au recrutement et à la rétention** en permettant à l'État de rembourser les prêts étudiants éligibles. Allocation possible : 6 000 \$, 20 000 \$ ou 30 000 \$, selon le diplôme.
- Les candidats doivent s'engager à un service dans un établissement éligible : 1 an pour un diplôme d'associé, 2 ans pour un baccalauréat, et 3 ans pour une maîtrise.
- Paiements faits directement aux prêteurs et uniquement lorsque le bénéficiaire travaille 35h+/semaine en tant que travailleur des services humains dans le Massachusetts.
- **Remboursement des prêts qualifiés**, y compris intérêts et dette contractée pour l'obtention d'un diplôme/certificat.
- Instruire le Bureau Exécutif de la Santé et des Services Humains (EOHHS) à administrer le programme conformément aux directives du Département de l'Éducation (DOE).

Pour plus d'information:

Contact : Caroline O'Neill à coneill@providers.org ou appelez le +1 (508) 598 9686.